

### **Le dépôt électronique et papier des thèses pratiques d'exercice est obligatoire :**

- pour les thèses de **médecine générale à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010**
- pour les thèses des **autres spécialités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011**

### **Consignes pour la rédaction du document numérique**

- Rédigez le document avec votre traitement de texte dans un seul fichier.  
La page de garde, le résumé, les annexes doivent être inclus dans le fichier.
- Utilisez les modèles de documents fournis par le DUMG.  
Attention : Respectez la nomenclature prévue pour le nom du fichier de votre document. Ce fichier doit être désigné comme suit : année\_Médecine\_NomPrénom. (Ex : 2010\_Medecine\_DupontJean)
- Convertissez votre document final dans le format PDF ([PDF /A-1](#) de préférence). Des logiciels gratuits permettent de convertir un fichier au format PDF. Vous pouvez télécharger gratuitement par exemple [PDF Creator](#).  
(<http://www.pdfforge.org/products/pdfcreator>)  
Vous pouvez contrôler la validité de votre fichier PDF à l'adresse suivante <http://facile.cines.fr>.
- Respectez la législation en vigueur sur les droits d'auteur :  
Vous pouvez utiliser d'autres travaux en respectant les limites de longueur des extraits et les obligations de citation de références du document d'origine.  
Pour les images, la législation permet, sans effectuer les démarches pour en acquérir les droits, d'utiliser un maximum de vingt œuvres pour illustrer votre travail. Vous utiliserez alors des reproductions numériques de ces œuvres avec une définition limitée à 400 x 400 pixels et une résolution de 72 DPI (dot per inch).
- Voir aussi la page web de la bibliothèque : [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr), rubrique bibliothèques, puis thèses et mémoires en ligne

### **Dépôt du document pour la mise en ligne**

- Gravez votre document sur un cédérom ou dévédérom et déposez-le à la bibliothèque universitaire.  
Attention : vérifiez que votre support est correctement gravé.
- Déposez également deux exemplaires papier du document, absolument identiques à la version électronique : l'un sera conservé à la BU et exclu du prêt, l'autre sera envoyé à la BIUM.
- Le cédérom ou dévédérom doit contenir :
  - le fichier au format du traitement de texte d'origine (word, open office,...)
  - le fichier au format pdf
- Lors du dépôt, précisez sur le bordereau votre adresse de messagerie personnelle et votre numéro de téléphone. Ces coordonnées seront utilisées en cas de problème pour la mise en ligne de votre document.
- Remplissez et signez le formulaire d'autorisation de diffusion en ligne.
- Votre document sera référencé et accessible par le catalogue de la bibliothèque de l'université François-Rabelais. Il sera également référencé et accessible au niveau national par l'intermédiaire du [Système universitaire de documentation \(SUDOC\)](#).